



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 5 septembre 2023

*Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire.
La séance s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal, 22 Rue de la Mairie.*

PRESENTS : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire
M. Franck JOUY, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED,
Maires-Adjoints.

M. Mme Pavla CLAQUIN, Mme Martine FERAY, M. Didier JEAN, Mme Cassandre JOUY,
M. Franck LEROYER, M. Patrick MARIE, M. Pierre MORIN, Mme Catherine MOZAIVE,
M. Gilles REBIERRE-ROSE, Mme Amarjit RIVIERE, Mme Jacqueline WENTZEL,
Conseillers Municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : M. Christian MICHEL donne pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN
Mme Catherine ROHD donne pouvoir à M. Frédéric TILLOY

ABSENT : M. Benjamin NITOT

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Approbation du conseil municipal du jeudi 6 juillet 2023.
- Convention adressage - dénomination des voies
- Syndicat d'assainissement de la Côte de Nacre : Présentation du rapport sur le prix et la qualité des services de l'exercice 2022
- Dossier de candidature : les territoires s'engagent pour la nature en Normandie

FINANCES COMMUNALES :

- Passage au référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024
- Demande de subvention au titre de l'APCR+ dans le cadre d'un contrat de 4 ans pour le réaménagement de la place du 6 Juin et du front de mer
- Autorisation à signer la convention entre le Département du Calvados et la commune de Langrune-sur-Mer pour le soutien financier des travaux d'aménagement du front de mer et de la place du 6 Juin, dans le cadre du dispositif du 80^{ème} anniversaire du Débarquement.

TRAVAUX :

- Autorisation à signer la convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive entre le conseil départemental du calvados et la commune de Langrune-sur-mer, dans le cadre des travaux de la place du 6 Juin.
- Autorisation à signer le contrat de marché de maîtrise d'œuvre avec VRD Services, dans le cadre du projet de sécurisation, réaménagement et embellissement des rues Alfred Houel, des trois Grâces, Catherine de Médicis et des Tilleuls.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 après vérification du quorum.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Selon l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme Jacqueline WENTZEL se porte volontaire pour tenir le rôle de secrétaire à cette réunion.

Accord du conseil à l'unanimité.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Le procès-verbal du 6 juillet 2023 fait l'objet de plusieurs remarques de la part de Mme Jacqueline WENTZEL.

Il est approuvé à la majorité avec un vote contre de Mme Jacqueline WENTZEL qui indique que ses précédentes remarques n'ont pas été publiées et estime que son rôle d'élu est de transmettre aux administrés une information la plus exacte possible.

Par ailleurs, Mme Jacqueline WENTZEL demande à ce que soient transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal tous les courriers et mails qui leurs sont adressés en mairie. M. le Maire s'engage à faire suivre ces éléments.

2. CONVENTION ADRESSAGE - DENOMINATION DES VOIES

M. le Maire explique qu'à la demande du Département du Calvados, un travail de vérification de la numérotation des habitations a été effectué par les services de la mairie.

VU les articles L. 3211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
VU les articles L.2212-2, L.2213-28 et L.2321-2 20° du code général des collectivités territoriales ;
VU l'article 169 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) ;

Il appartient au Conseil Municipal d'attribuer, par délibération, un nom aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services de secours ou commerciaux, la localisation dans les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil Municipal :

- de **VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies (liste en annexe de la présente délibération)
- d'**AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Allée des Courlis	ALLEE DES COURLIS
Allée des Fleurs	ALLEE DES FLEURS
Allée des Flots	ALLEE DES FLOTS
Allée des Mouettes	ALLEE DES MOUETTES
Allée des Rosiers	ALLEE DES ROSIERS
Allée des Tennis	ALLEE DES TENNIS
Allée des Thuyas	ALLEE DES THUYAS
Allée Monty	ALLEE MONTY
Avenue de la Libération	AVENUE DE LA LIBERATION
Avenue de Tournebu	AVENUE DE TOURNEBU
Chemin de l'Usine	CHEMIN DE L'USINE
Chemin du Cavet	CHEMIN DU CAVET
Chemin du Coq Blanc	CHEMIN DU COQ BLANC
Chemin du Grand Clos	CHEMIN DU GRAND CLOS
Impasse de l'Anguille	IMPASSE DE L'ANGUILLE
Impasse de la Corderie	IMPASSE DE LA CORDERIE
Impasse des Ecorbats	IMPASSE DES ECORBATS
Impasse des Monts	IMPASSE DES MONTS
Impasse François Coppée	IMPASSE FRANCOIS COPPEE
Impasse Mon plaisir	IMPASSE MON PLAISIR
Impasse Victor Hugo	IMPASSE VICTOR HUGO
Place du 6 Juin	PLACE DU 6 JUIN
Promenade Aristide Briand	PROMENADE ARISTIDE BRIAND
Promenade Paul Doumer	PROMENADE PAUL DOUMER
Route de Courseulles	ROUTE DE COURSEULLES
Route de Tailleville	ROUTE DE TAILLEVILLE
Rue Abbé Rolland	RUE ABBE ROLLAND
Rue Alfred Houel	RUE ALFRED HOUEL
Rue André Denys	RUE ANDRE DENYS
Rue Capitaine Perry	RUE CAPITAINE PERRY
Rue Caporal Pool	RUE CAPORAL POOL
Rue Catherine de Médicis	RUE CATHERINE DE MEDICIS
Rue de l'Ancienne Mairie	RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE
Rue de l'Aquilon	RUE DE L'AQUILON
Rue de l'Espagne	RUE DE L'EPAGNE
Rue de l'Huitrière	RUE DE L'HUITRIERE
Rue de la Chapelle	RUE DE LA CHAPELLE
Rue de la Falaise	RUE DE LA FALAISE
Rue de la Mairie	RUE DE LA MAIRIE
Rue de la Mer	RUE DE LA MER
Rue de la Plage	RUE DE LA PLAGE

Rue de Luc	RUE DE LUC
Rue de Saint-Aubin	RUE DE SAINT-AUBIN
Rue des Champs	RUE DES CHAMPS
Rue des Chasses	RUE DES CHASSES
Rue des Essarts	RUE DES ESSARTS
Rue des Glaïeuls	RUE DES GLAIEULS
Rue des Roses	RUE DES ROSES
Rue des Soliers	RUE DES SOLIERS
Rue des Sorbiers	RUE DES SORBIERS
Rue des Tilleuls	RUE DES TILLEULS
Rue des Trois Grâces	RUE DES TROIS GRÂCES
Rue des Tulipes	RUE DES TULIPES
Rue du Colonel Pierre Harivel	RUE DU COLONEL PIERRE HARIVEL
Rue du Général Leclerc	RUE DU GENERAL LECLERC
Rue du Goulet	RUE DU GOULET
Rue du Hameau de la Mer	RUE DU HAMEAU DE LA MER
Rue du Maréchal Montgomery	RUE DU MARECHAL MONTGOMERY
Rue du Moulin	RUE DU MOULIN
Rue du Parc	RUE DU PARC
Rue du Petit Clos	RUE DU PETIT CLOS
Rue Germain Pilon	RUE GERMAIN PILON
Rue Grange Denis	RUE GRANGE DENIS
Rue Jean Monnet	RUE JEAN MONNET
Rue l'Étalian	RUE L'ETALIAN
Rue la Noé de l'Île	RUE LA NOE DE L'ILE
Rue Lieutenant-Colonel Moulton	RUE LIEUTENANT COLONEL MOULTON
Rue Louis Gouin	RUE LOUIS GOUIN
Rue Mare Dupuy	RUE MARE DUPUY
Rue Milror	RUE MILROR
Rue Paul Fort	RUE PAUL FORT
Rue Robert Sarazin	RUE ROBERT SARAZIN
Rue Sergent Amato	RUE SERGENT AMATO
Rue Simone Veil	RUE SIMONE VEIL
Venelle Mare Dupuy	VENELLE MARE DUPUY
Venelle Saint-Martin	VENELLE SAINT-MARTIN
Voie du 48ème Commando	VOIE DU 48EME COMMANDO
Voie Romaine	VOIE ROMAINE

3. SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA COTE DE NACRE : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EXERCICE 2022

M. le Maire et M. Franck LEROYER présentent le rapport. Ils indiquent qu'une concession de service public a été conclue avec l'entreprise Véolia pour la période 2018-2028. Le nombre total d'abonnés pour le syndicat est de 15 515 dont 1 403 sur la commune de Langrune-sur-Mer. En 2022, 65 contrôles de branchements ont été opérés sur la commune de Langrune-sur-Mer.

Le rapport détaille également le contenu des factures par commune ainsi que les travaux réalisés au cours de l'année. Pour la commune de Langrune-sur-Mer, se sont notamment 336 mètres de réseaux qui ont été réhabilités.

Le rapport est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

4. DOSSIER DE CANDIDATURE : LES TERRITOIRES S'ENGAGENT POUR LA NATURE EN NORMANDIE

M. Franck JOUY, Maire- adjoint à l'environnement et au développement durable explique aux membres du conseil municipal l'opportunité pour la commune de déposer un dossier de candidature « les territoires s'engagent pour la nature en Normandie ». Ce dossier permettra à la commune de faire un bilan des actions déjà menées et d'établir des projets à mener pour les 3 prochaines années.

Mme Jacqueline WENTZEL s'étonne qu'aucune commission n'ait eu lieu sur ce sujet.

M. Franck JOUY répond que le dossier a été reçu fin juin et qu'il est à rendre fin septembre, et que le délai était relativement court pour se réunir.

Il propose cependant que les membres intéressés par le sujet se réunissent lundi 18 septembre pour en discuter.

« Territoires engagés pour la nature » vise à reconnaître des collectivités candidates, dont les **projets** intègrent la prise en compte de la biodiversité.

Issu d'orientations partagées au niveau national, « Territoires engagés pour la nature » se décline dans les régions sous la gouvernance d'un **collectif régional**.

En Normandie, celui-ci est constitué de la Région Normandie, chef de file en matière de biodiversité, l'Office français de la biodiversité (OFB), l'État (représenté par la DREAL Normandie), les Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, et l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD).

Le rôle du collectif est de déployer le dispositif en région, faire émerger des projets, les accompagner, les reconnaître et les valoriser, tout en mobilisant les différents acteurs du territoire pour les inciter à s'impliquer.

En reconnaissant des collectivités « Territoires engagés pour la nature », il s'agit de faire naître une **vraie dynamique de prise en compte de la biodiversité** dans les projets des territoires et de **donner envie** à d'autres collectivités de s'engager dans des actions.

L'engagement d'une collectivité dans la démarche « Territoires engagés pour la nature » est l'occasion pour celle-ci de **faire le point**, grâce à un questionnaire, sur les actions qu'elle mène déjà en faveur de la biodiversité, et **formuler un programme d'actions** réaliste et concret, adapté au territoire.

Une question est posée sur le sort des abeilles aux Chasses : un essaim a été remplacé en juillet et un autre a périclité. Conséquence : pas de récolte de miel. M. le Maire précise qu'Abeill'Aire visite régulièrement les ruches.

M. Franck JOUY propose aux membres du conseil de s'engager sur 4 fiches actions :

- 1- lutte contre les espèces envahissantes
- 2- gestion du territoire : renaturation d'un chemin rural
- 3- faciliter le déplacement des hérissons
- 4- éducation citoyenne autour du rucher communal.

M. Franck JOUY propose :

- de **VALIDER** la participation de la commune à l'appel à candidature
- d'**AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5. PASSAGE AU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 57 AU 1^{er} JANVIER 2024

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal :

Le référentiel budgétaire et comptable M57 est le plus récent et le plus avancé en termes de qualité comptable. Il intègre régulièrement les dernières dispositions normatives examinées par le conseil de normalisation des comptes publics.

L'article 106 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) autorise les collectivités territoriales et leurs établissements publics à opter de manière anticipée, pour ce référentiel, par délibération.

L'article 175 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique a apporté un

certain nombre d'assouplissements aux règles budgétaires et comptables prévues par l'instruction M57, applicables aux collectivités territoriales et leurs établissements publics de moins de 3 500 habitants (dispense d'adoption d'un règlement budgétaire et financier, de présentation croisée nature/fonction notamment) tout en maintenant pour ces collectivités la faculté de pratiquer la fongibilité des crédits autorisée par l'instruction M57.

Ainsi, l'organe délibérant peut accorder à l'exécutif la possibilité de procéder à des virements de chapitre à chapitre, au sein de chaque section dans la limite qu'il aura fixée et qui ne peut dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel.

Le référentiel M57 a vocation à remplacer définitivement le référentiel M14 au 1^{er} janvier 2024.

Cela étant exposé, après en avoir délibéré :

Vu l'article 106 de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, modifié par l'article 175 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015,
Vu l'avis du comptable public en date du 30 août 2023,

Le conseil municipal décide :

- d'appliquer au 1^{er} janvier 2024, par droit d'option, le référentiel budgétaire et comptable M57 abrégé
- autorise M. le Maire à signer tout document ou acte administratif se rapportant à cette affaire

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APCR + DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE 4 ANS POUR LE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU 6 JUIN ET DU FRONT DE MER

M. le Maire présente des devis estimatifs concernant le réaménagement de la place du 6 juin et du front de mer à LANGRUNE SUR MER (14830)
Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 2 201 451 € HT soit 2 641 741 € TTC.
Cette dépense sera inscrite au budget 2023-2027.

Le conseil municipal :

-**SOLLICITE** la conclusion d'un contrat APCR+ de 4 ans auprès du Conseil Départemental, portant sur la période 2023-2027 et l'attribution à ce titre d'une aide financière de 300 000 € au total pour le projet désigné ci-dessus.

-**AUTORISE** le Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

7. AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE POUR LE SOUTIEN FINANCIER DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU FRONT DE MER ET DE LA PLACE DU 6 JUIN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU 80ème ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention entre le Département du Calvados et la Commune relative au soutien financier du Département pour les travaux de réaménagement du front de mer et de la place du 6 Juin.

La commune s'engage à utiliser la subvention octroyée, d'un montant de 300 000 euros pour les travaux de la place du 6 Juin et du front de mer.

Le Conseil Municipal :
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer ladite convention

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité,

8. AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE RELATIVE A LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE SUR LA PLACE DU 6 JUIN

M. le Maire explique aux membres du conseil qu'un diagnostic d'archéologie préventive doit être réalisé avant le démarrage des travaux de la Place du 6 Juin.
Ainsi, une convention est établie entre le Département du Calvados et la commune afin de définir les modalités de cette intervention.

Le conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

9. AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC VRD SERVICES DANS LE CADRE DU PROJET DE SECURISATION, REAMENAGEMENT ET EMBELLISSEMENT DES RUES ALFRED HOUEL, DES TROIS GRACES, CATHERINE DE MEDICIS ET DES TILLEULS

M. le Maire propose aux membres du conseil de signer le contrat de mission de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise VRD SERVICES, dans le cadre du projet de sécurisation, réaménagement et embellissement des rues Alfred Houel, des Trois Grâces, Catherine de Médicis et des Tilleuls, pour un montant de 26 000 € HT.

Le conseil municipal :

- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise VRD Services.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Bilan de la saison :

M. le Maire fait un bilan positif de la saison, malgré les conditions météorologiques qui ont conduit à des reports d'événements.

Les retours sur la programmation de la saison ont été bons

Mme WENTZEL pose la question au sujet du drapeau violet qui a été levé fin août, et qu'aucune explication précise n'a été donnée à ce sujet.

M. Frédéric TILLOY, Maire-Adjoint aux Finances et à la Sécurité lui précise que celui-ci est hissé lorsqu'il y a un risque de potentiel pollution de l'eau après un fort orage ou lorsque des mammifères marins sont présents en bord de plage et peuvent présenter un risque pour les baigneurs.

Il est également noté que le tapis PMR pour accéder à la mer a été endommagé en fin de saison.

Mme WENTZEL s'est étonnée de la présence d'un stand de gaufres, crêpes... faisant concurrence à la Cabine.

Dans un premier temps, Mme Sylviane Siegfried a émis un refus mais un accord a finalement été donné pour l'installation de ce stand.

M. le Maire indique qu'il faudra être plus clair lors de la saison prochaine à ce sujet.

Une réflexion est à avoir sur l'accueil des forains sur la place pour l'an prochain et de l'organisation des animations dans la prévision des travaux sur la place. Une réunion sera programmée pour le phasage des travaux prévu sur la place du 6 juin.

- Présence des algues sur la plage :

Des algues sont arrivées de façon massive sur la plage au début du mois d'août.

M. le Maire lit à l'ensemble des conseillers, le mail transmis en réponse à des mails de plaintes d'administrés :

« En effet, le gros arrivage d'algues à l'occasion des grandes marées début août a surpris l'ensemble des communes littorales de la côte de Nacre.

Ces algues type sargasses ou japonaises, sont des algues invasives qui prolifèrent depuis le début de l'hiver et qui sont accrochées sur les bancs rocheux.

Elles atteignent des hauteurs importantes et se décrochent lors des forts coups de vents orientés nord est et ouest pour venir s'échouer sur les plages.

Des actions de nettoyage ont été exécutées avec le tracteur des services techniques et qui n'ont pas suffi en raison de grosses épaisseurs d'algues et de sable.

Un engin plus puissant a pris le relais mais avec aussi des limites de poussage sur la semaine du 7 au 13 août.

*Nous avons nettoyé en priorité la plage centrale celle qui est surveillée pour dégager la zone de sable sec, les accès du poste de secours, les cales pour les sauveteurs et le club de voile.
Les algues sont repoussées le plus loin possible sur la plage en tas pour espérer qu'elles repartent avec des vents favorables au large.*

Les algues sur les plages constituent un écosystème et préservent la biodiversité avec effectivement la présence d'insectes divers.

Les habitants en rétro littoral sont également impactés par la présence de mouches dans les maisons due aux températures élevées avec des taux d'humidité importants.

Cette situation rassemble des avis indifférents et différents si vous interrogez un panel de personnes. Par contre nous sommes suivis par les associations écologistes qui défendent la préservation du milieu naturel.

Depuis 2 ans la commune de Langrune applique un nettoyage raisonné de la plage.

A cet effet nous sensibilisons les estivants et les langrunais sur des actions menées comme

- 1. Limiter le recours au nettoyage mécanique*
- 2. Maîtriser les couts de nettoyage*
- 3. Préserver la laisse de mer et protéger la faune locale*

Pour conclure, les agents techniques font le maximum à l'instar des communes voisines pour garantir une plage acceptable face à ces événements soudains naturels. »

- Rentrée scolaire :

L'école compte 5 classes avec un effectif de 105 enfants. Une nouvelle directrice a pris ses fonctions lors de la rentrée scolaire. De nouveaux agents communaux ont également pris leur poste (une ATSEM et une agent d'entretien) Un agent en service civique devrait arriver à l'école d'ici le mois d'octobre. Concernant l'aide aux devoirs, 3 bénévoles se sont déjà proposés. La commune cherche un dernier bénévole pour assurer l'aide aux devoirs le jeudi à compter du 18 septembre.

- INOLYA (10 logements) :

Le lancement et le démarrage des travaux est annoncé par le maître d'ouvrage dans le mois qui arrive. Les panneaux de chantier du lotissement fixés sur le mur en pierre rue des Chasses seront déposés prochainement.

M. le Maire s'engage à les faire enlever et M. LEROYER propose de téléphoner à Pierreval pour ce faire.

- Ancre Bleue :

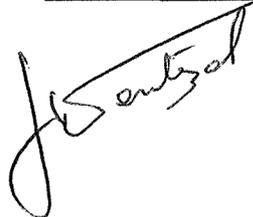
Mme WENTZEL rappelle que les espaces verts ne sont toujours pas arborés par Edifidès comme cela a été prévu.

- Travaux voirie rue A. Houel /3 Grâce /C. Médicis/Tilleuls :

Une rencontre sur site avec les riverains est fixée le 27 septembre. La consultation des entreprises est prévu pour 2023 et les travaux programmés 1^e semestre 2024 par phases.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h45.

Le secrétaire de séance,
Jacqueline WENTZEL



Le Maire,
Jean-Luc GUINGOUAIN

